



GREFFE

05 DEC. 2005

RÉGIE DE L'ÉNERGIE
MONTREAL

Le 5 décembre 2005

Par messengerie

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
C.P. 001, Tour de la Bourse
800 place Victoria, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Affaires juridiques
Hydro-Québec
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Téléphone : (514) 289-
Télécopieur : (514) 289-

OBJET: Demande d'autorisation pour acquérir ou construire des immeubles ou des actifs destinés au transport d'électricité au cours de l'année 2006
Votre dossier : R-3592-2005
Notre dossier : R000183 FJM /CR

Chère consœur,

Tel qu'indiqué dans la lettre de dépôt de la demande mentionnée en titre que Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le "Transporteur") a transmise à la Régie, hier par courriel, les pièces HQT-2, Document 1, HQT-3, Document 1 et HQT-4, Document 1 vous sont remises, par la présente, sous pli strictement confidentiel.

Le Transporteur confirme que ces pièces contiennent de nombreuses informations relatives au réseau de transport d'électricité dont la divulgation aurait pour effet de révéler aux tiers ses projets d'acquisition de biens, de services et de travaux. Une telle divulgation des projets du Transporteur, de leur nature, ampleur et échéancier, porterait, vraisemblablement, une atteinte sérieuse aux intérêts économiques du Transporteur et de sa clientèle en risquant d'influencer à la hausse les prix des marchés à conclure.

Est également jointe à la présente lettre les déclarations solennelles de monsieur Chantal Michaud, vice-président, Exploitation des installations et de monsieur Rhéaume Veilleux, directeur, Expertise et support technique de transport, tous deux chez le Transporteur, attestant des motifs invoqués pour le traitement confidentiel de ces pièces.

En conséquence, le Transporteur requiert, qu'en application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., chap. A-2.1) et plus particulièrement de ses articles 21 et 22, la Régie refuse de communiquer à quiconque ces informations confidentielles.

Avocat en chef
Pierre Gagnon
Directrice – Distribution
Jacinte Lafontaine
Directrice – Production
Isabelle Rayle-Doiron
Directeur – TransÉnergie
F. Jean Morel

Avocats
Stéphanie Assouline
Sophie Baril
Paul Charbonneau
Josée Deland
Dominique Downs
Valérie Durand
Éric Fraser

Yves Fréchette
Rita-Rose Gagné
Christian Houde
Line Janelle
Jean-François Lacasse
Julie Lapiere
Nicole Lemieux

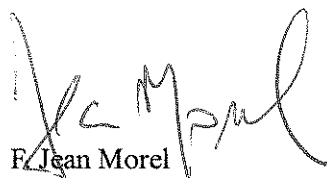
Jean-François Mercure
Maria Moudfir
Cathy Noseworthy
Louise Ouellet
Jocelyne Paquette
Pascal Parent
Michel Pasini

Dominique Piché
Louis Prévost
Jean Rajotte
Sylvy Rhéaume
Carolina Rinfret
Jean-Olivier Tremblay
Simon Turmel

Le Transporteur compte aussi que la Régie se prévautra, en plus, des dispositions de l'article 30 de sa loi constitutive pour interdire toute divulgation des renseignements transmis avec la présente lettre puisque leur caractère confidentiel de même que l'intérêt public le requièrent.

Veuillez agréer, chère consœur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le directeur, Affaires juridiques TransÉnergie



F. Jean Morel

Pièces jointes